



- Un PPA (Permis de Possession et d'Acquisition) permet à son détenteur d'acheter une arme à feu. Il est valide pour une durée de 5 ans, après quoi il doit être renouvelé. À noter que le PPA est obligatoire pour toute vente ou échange d'arme à feu. Que ce soit avec un commerce ou entre particuliers.
- Le cours CCSMAF (Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu) est valide à vie et permet de demander un PPA pour armes non restreintes. Notez que si vous prévoyez également de suivre le cours CCSMAFAR, il est préférable d'attendre d'avoir terminé les deux cours avant de demander un PPA.
- Le cours CCSMAFAR (Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu à Autorisation Restreinte) est valide à vie. Cependant, pour obtenir un PPA pour armes restreintes, il faut également avoir fait le CCSMAF.
- Le cours sur la loi 9 est valide à vie, à condition de tirer au moins une fois par année avec une arme, à son club de tir (vous devez apparaître au registre d'accès de la section des armes restreintes de votre club). Si vous n'avez pas tiré au cours de votre adhésion annuelle, vous devrez refaire (et payer à nouveau) le cours sur la loi 9 et le test d'aptitude.
- Un permis de transport est obligatoire pour se déplacer avec une arme restreinte, mais pas pour une arme sans restriction. Un permis de transport permet de se rendre partout où l'on traite d'armes à feu (club de tir, armurier, magasin d'armes, etc). Par contre, dans le cas d'un déménagement par exemple, il faut demander un autre permis de transport, spécifiquement pour cet événement. Il est généralement possible d'obtenir un permis de transport à l'intérieur de 5 jours ouvrables au près du contrôleur des armes à feu.
- Le cours ICAF (Initiation à la Chasse avec Arme à Feu) est obligatoire pour la chasse, mais n'est pas obligatoire pour l'obtention du PPA, ni pour le tir à la cible. Il est valide à vie.
- Le cours de sécurité Black Badge est valide à vie, à condition de ne pas être disqualifié par un manquement à la sécurité, lors de votre participation à vos deux premières compétitions IPSC. À défaut de quoi vous devrez refaire les deux jours de formation. Ce cours est requis uniquement si vous prévoyez participer à des compétitions IPSC.